

LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES

A CONSERVER PAR LES FAMILLES

Madame, Monsieur,

La Commission HILDESHEIM du Comité des Jumelages Angoulême - Villes étrangères, organise à nouveau un échange entre :

- les élèves des lycées et collèges d'Angoulême et du Grand Angoulême,
- et ceux de notre ville jumelée allemande : Hildesheim en Basse Saxe.

Ces échanges durent **douze jours** et sont organisés de façon **réciproque sur une même année**, les jeunes Français étant reçus chez leurs correspondants et recevant à leur tour leurs correspondants allemands.

Les dossiers des élèves n'habitant pas en Charente seront traités dans la mesure des places disponibles et sous condition d'accord du partenaire allemand.

DATES DE L'ÉCHANGE

- **Séjour des Français à Hildesheim : du 18 au 30 avril 2017 (départ le 17 avril, retour le 1^{er} mai)**
- **Séjour des Allemands à Angoulême : arrivée le 29 juin, départ le 11 juillet 2017**

PRIX DE L'ÉCHANGE

Deux tarifs différents sont appliqués:

Pour les élèves domiciliés à Angoulême	380€ + 15 € d'adhésion (tout compris)
Pour les élèves domiciliés hors Angoulême	400€ + 15 € d'adhésion (tout compris)

Cette différence s'explique par le fait que la Ville d'Angoulême est le principal financeur du Comité des Jumelages.

MODALITES DE PAIEMENT :

Versement à l'inscription par chèques séparés à l'ordre du **Comité des Jumelages Angoulême - Villes étrangères** :

- **de la somme de 15€ d'adhésion au Comité des Jumelages**
- **de la somme de 140€ d'arrhes**

Règlement du solde soit en une fois lors de l'inscription définitive, soit selon l'échéancier ci-dessous. (Si le dossier n'est pas retenu, les sommes versées seront remboursées en totalité à la famille, à l'exception de l'adhésion).

Angoulême	Hors Angoulême	Echéances
15€	15€	Avec la fiche d'inscription
140€	140€	
140€	140€	10 février 2017
100€	120€	10 mars 2017

Une annulation éventuelle de l'inscription ne saurait donner droit au remboursement des arrhes que si elle est dûment motivée par des raisons de force majeure et annoncée au moins un mois avant la rencontre afin de permettre le remplacement de l'élève.



VOYAGE :

Angoulême - Hildesheim - Angoulême en bus de tourisme grand confort ou en train (le mode de transport sera fonction de l'effectif du groupe). **Nous rappelons qu'il est interdit de fumer au sein du groupe (élèves majeurs comme mineurs).**

AIDES FINANCIERES :

Des aides peuvent être octroyées par l'intermédiaire des Mutuelles, Comités d'entreprises, Comités d'Action Sociale, Mairies, etc. **Renseignez-vous.**

HEBERGEMENT :

Gratuit et réciproque en familles

ENCADREMENT :

Assuré par le Comité des Jumelages, par des accompagnateurs adultes parlant allemand. Les accompagnateurs résident dans notre ville jumelle durant tout le séjour des élèves français et accompagnent le groupe tout au long du voyage et des activités communes.

Le jeune Français s'engage, en participant aux échanges, à adopter un comportement responsable, à suivre les recommandations des accompagnateurs français et allemands. Il sait aussi qu'il doit se conduire convenablement dans la famille d'accueil, par exemple: demander l'autorisation, accepter les interdictions.

En cas de faute grave vis à vis des accompagnateurs ou de la famille d'accueil, l'élève sera rapatrié en France aux frais de sa famille.

ACTIVITES :

Prévues pour réunir les jeunes pendant leur séjour en France comme en Allemagne (Ex : journée de visite à Berlin ou Brême, journée canoë kayak, journée d'activités sportives communes, visite de ville...)

Nous sollicitons chaque année l'OFAJ (Office Franco Allemand pour la Jeunesse) dans le but d'obtenir un soutien financier pour l'échange. En retour l'OFAJ nous demande de fournir un travail réalisé par les élèves durant leur séjour (ex l'an dernier le thème proposé était l'Euro 2016). **Chaque élève doit participer à ce travail collectif. La subvention accordée nous permet de limiter les augmentations de tarifs.**

Vous trouverez ci-joint :

- * un dossier de demande de correspondant à nous retourner en 3 exemplaires et une notice explicative
- * une fiche d'inscription

Les dossiers complétés seront remis, accompagnés de la fiche d'inscription et des deux chèques libellés à l'ordre du Comité des Jumelages, au Comité des Jumelages Angoulême Villes Etrangères au plus tard :

le 10 JANVIER 2017

Vous pouvez également remettre l'ensemble des documents à l'enseignant d'allemand de votre enfant.

Nous vous rappelons que tout dossier remis tardivement ou incomplet risque de ne pas être pris en compte.

Vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous assurons de nos sentiments dévoués.

Pour la commission Hildesheim
LA PRESIDENTE
Christine GRANET